

Document d'objectifs du site Natura 2000 « de la vallée du Gardon de Mialet »
Compte rendu du comité de pilotage n° 3

Saint-Etienne-Vallée-Française, le 14 avril 2011

■ **Personnes présentes :**

Benoit Patrice, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard
Meffray-Daval Dominique, Direction départementale des territoires de Lozère
Pinard-Legry François, Mairie de Saint-Germain-de-Calberte
Tamagna Bruno, Office national de l'eau et des milieux aquatiques de Lozère
Crouzat Gérard, Maire de Saint-Etienne-Vallée-Française
Bertot Anne-Line, Syndicat mixte d'aménagement et de gestion équilibrée des Gardons
Caraveo Florian, Fédération de pêche de la Lozère
Bruc Yves, Parc national des Cévennes
Laporte Jean-Claude, Mairie de Mialet et président des défenses des forêts contre les incendies des basses vallées cévenoles
Martin Violaine, Maire de Saint-André-de-Lancize
Régné Jean-Baptiste, Syndicat forestiers privés du Gard et groupement de développement forestier du Gard
Lacoste Christine, Conservatoire départemental des sites lozériens
Lamande Nathalie, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon
Pigache Jean-Claude, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet
Rouge Floriane, Agent de développement, communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons
Merles Frédéric, Agent de développement, communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons
Colin Anne, COPAGE
Scheyer Laurent, Direction départementale des territoires de Lozère
Saint-Martin Evelyne, Commune de Molezon
Barbanson Bruno, Directeur du bureau d'étude Cabinet Barbanson Environnement
Lejeune Romain, Bureau d'étude Cabinet Barbanson Environnement
Capon Luc, Chargé de mission Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet
Guittet Mathilde, SMPACV, chargée de mission Natura 2000 Vallée du Gardon de Saint-Jean
Molines Loic, CRPF
Agullo André, ONCFS du Gard
Fesquet Pierre, Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons
Foubert Dominique, Parc national des Cévennes
Duguépéroux Franck, Parc national des Cévennes
Pradeilles Alain, Fédération de chasse du Gard
Angeli Laurette, Communauté de communes de la Vallée Borgne

■ **Personnes excusées :**

Pfister Hubert, Président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, maire de Saint Martin de Lansuscle
Manoa Michèle, Conseillère générale du canton de Barre des Cévennes
Spirito Pierre, Directeur du CDT de Lozère
Abbou François, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 du Gardon de Saint-Jean

Ouverture de séance

Jean-claude Pigache, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet ouvre la séance et après un mot d'accueil et de remerciement présente l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation et proposition de validation du volume 2 : Programme d'action du document d'objectifs
- Présentation et proposition de validation de la proposition d'ajustement de périmètre
- Présentation et proposition de validation du volume 3 : Charte natura 2000
- Désignation de la structure animatrice
- Désignation du président du comité de pilotage
- Questions diverses.

Il confie ensuite la parole à Luc Capon pour présenter les éléments de la proposition du programme d'action, de l'ajustement de périmètre et de la charte Natura 2000.

Présentation du programme d'action, de la proposition d'ajustement de périmètre et de la charte Natura 2000.


Luc Capon présente en premier lieu les corrections du volume 1 du document d'objectifs suite aux remarques faites lors du comité de pilotage du 12 février 2010 (cf. présentation en annexe - diapositive 4 à 8)


Dans un second temps, **Luc Capon** effectue une présentation du programme d'action, de la proposition d'ajustement de périmètre et de la charte Natura 2000 :

- Calendrier de l'élaboration du document d'objectifs (cf. présentation en annexe – diapositive 3),
- Méthode d'élaboration et contenu du programme d'action (cf. présentation en annexe – diapositive 9 à 21),
- Construction et bilan de la proposition d'ajustement de périmètre (cf. présentation en annexe – diapositive 22 à 27)
- Fondement et méthode d'élaboration de la charte Natura 2000 et présentation, en exemple, des engagements, d'une fiche milieu et d'une fiche activité. (cf. présentation en annexe – diapositive 28 à 34)

Synthèse des remarques sur les propositions

Programme d'action :


 **Anne Colin** (COPAGE) indique que dans les fiches actions à destination des agriculteurs, c'est une obligation réglementaire de mettre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les obligations et non dans les recommandations.

 **Christine Lacoste** demande pourquoi il n'est pas prévu de limiter la fertilisation dans les fiches actions « pelouses » et souhaite savoir aussi pourquoi la lutte chimique est proposée alors que les espèces concernées se situent soit dans le cours d'eau soit en bord de cours d'eau.

Luc Capon répond que l'inventaire et le diagnostic des pratiques agricoles pour les habitats pelouses n'a pas révélé de pratique de fertilisation sur ces habitats et ça explique pourquoi cela n'a pas été prévu dans les fiches actions concernées par ces habitats.

Pour la lutte chimique, le cahier des charges national des opérations techniques mentionne cette lutte chimique et il y a obligation de l'indiquer en tant que moyen technique pour lutter contre les espèces invasives dans les cahiers des charges du Docob. Il paraît toutefois justifié, lors des propositions pour les contrats, que cette lutte ne soit pas préconisée puisque contraire aux objectifs de conservation définis dans le DOCOB.

Ajustement de périmètre :

 **Patrice Benoit** propose pour les nouvelles communes qui présentent une superficie très faible qu'elles soient retirées de la proposition afin d'obtenir une cohérence administrative.

Différents échanges s'engagent à ce sujet. Il ressort que la proposition d'ajustement de périmètre doit être affinée. L'ensemble du comité de pilotage s'accorde pour extraire de la proposition les communes d'Anduze, Peyrolles, l'Estréchure, Saumane afin d'obtenir une cohérence administrative.

Nathalie Lamande explique que lorsque le périmètre sera définitivement calé sur la base de la cohérence administrative, fonctionnelle et écologique, les communes concernées seront consultées dans les mois à venir sur cette proposition d'ajustement de périmètre.

Charte Natura 2000 :

Suite à divers échanges, les points suivants de la charte sont modifiés :

- Suppression de l'engagement n°3 « s'assurer de ne pas irriguer les parcelles ... » et intégration de la mention suivante dans les recommandations de la fiche milieux herbacés et arbustifs : le signataire devra s'assurer de se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'irrigation des parcelles,
- Ajout du terme « dépôt » dans l'engagement n°1 de la fiche milieux humides,
- Le terme « systématiquement » est à supprimer de l'engagement « préserver la faune sauvage en évitant de chercher *systématiquement* à l'approcher »,
- Modification de l'engagement n°4 de la fiche activité chasse par la proposition suivante issue de la fédération départementale des chasseurs de la Lozère : S'efforcer de promouvoir la chasse moderne par des comportements respectueux vis-à-vis des autres utilisateurs du territoire, ainsi que par leurs pratiques (éthique, partage, ramassage des cartouches usagées en vue de leur recyclage) et développer des actions d'échange avec les autres acteurs du territoire pour la préservation des espèces et des milieux,
- Ajout du terme « animales » en plus de végétales dans la recommandation de la fiche n°1 sur le signalement à la structure animatrice de présence d'espèces envahissantes exotiques.

Proposition de validation du volume 2 et 3 du document d'objectifs

Jean-Claude Pigache propose aux membres du comité de pilotage de valider le programme d'action et la charte Natura 2000 :

Programme d'action : 2 personnes s'abstiennent parmi les membres. Le programme d'action est validé par le reste de l'assemblée.

Charte Natura 2000 : 1 personne s'abstient parmi l'assemblée. La charte Natura 2000 est validée par les autres membres du comité de pilotage.


Désignation de la structure animatrice

Jean-Claude Pigache confie la parole à Monsieur Laurent Scheyer de la DDT de Lozère pour la désignation de la structure animatrice.

Laurent Scheyer explique que le travail d'élaboration du document d'objectifs est terminé et que maintenant va se mettre en place la phase d'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs. Cette nouvelle phase nécessite d'élire un nouveau maître d'ouvrage. Après avoir demandé s'il y a d'autres candidats que la communauté de communes de la Cévennes des Hauts Gardons, il propose de la désigner en tant que maître d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs. L'ensemble de l'assemblée désigne la communauté de communes de la Cévenne des hauts Gardons comme maître d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs.

La parole est ensuite donnée à Pierre Fesquet, représentant de la communauté de communes.

Intervention de Monsieur Pierre Fesquet, représentant de la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons

 **Pierre Fesquet**, après avoir remercié l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration du document d'objectifs, fait un bilan positif sur le travail effectué et propose de poursuivre la dynamique créée.

Il évoque ensuite que la communauté de communes a été confrontée à des difficultés dans la gestion financière. Il précise que la communauté de communes a supporté financièrement et jusqu'à maintenant l'intégralité de la démarche Natura dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. Il indique, pour le

Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet

volet animation, qu'il sera demandé une participation financière annuelle aux autres communes proportionnellement à la superficie de la commune dans le site Natura 2000. Il ajoute que ce sont des petites sommes puisque la part d'autofinancement est évaluée à 4000 euros pour 2011 et que le montant qui va être demandé aux communes est compris entre 3 euros et 800 euros maximum pour la commune qui a le plus de superficie sur le site.

Jean-Claude Pigache donne l'exemple de Saint-Jean-du-Gard qui, bien que sur deux sites Natura 2000, participe financièrement à la démarche sur ces deux sites.


Laurette Angeli indique que c'est la même démarche qui a été effectuée sur le site Natura 2000 du Gardon de Saint-Jean et que l'ensemble des communes s'est engagé à apporter leur soutien financier.

François Pinard Legry demande ce qu'il en est par rapport à la participation financière pour la phase d'élaboration


Jean Claude Pigache indique que la demande de participation financière à l'élaboration du document d'objectifs est annulée. Cependant, pour la phase animation qui va débiter, la communauté de communes demande aux autres communes de participer financièrement à cette deuxième phase.

Il propose de faire passer un courrier récapitulatif à l'ensemble de communes qui n'ont pas encore répondu pour leur demander cette participation financière à hauteur de la portion de leur territoire sur le site Natura 2000.


Désignation du président du comité de pilotage

 **Pierre Fesquet** déclare que la communauté de communes par délibération a choisi de représenter Monsieur Jean-Claude Pigache pour continuer d'assurer la présidence de ce comité de pilotage. Il soumet cette proposition aux membres du comité de pilotage qui la valide.


Suite de la démarche

-  **Luc Capon** présente les volets les plus importants du calendrier d'animation pour l'année 2011:
- un volet communication (journées de sensibilisation, création d'un site internet, diffusion d'une lettre d'information)
 - un volet recherche de propriétaires ou ayants droit pour proposer de mettre en place les actions de gestion à travers des contrats Natura 2000 et/ou de signer la charte (réunions publiques, sollicitation direct, appui technique et suivi au montage des contrats)
 - un volet inventaire complémentaire sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.


Questions diverses

 **Loic Moline** demande qui sera en charge des diagnostics écologiques et forestiers sur la châtaigneraie lors de la préparation des contrats Natura 2000.


Nathalie Lamande et Patrice Benoit expliquent que ce sera une structure compétente en matière forestière dans le cas des diagnostics forestiers et la structure animatrice pour les diagnostics écologiques si elle a les compétences en interne. Dans le cas contraire, elle fera appel à un prestataire spécialisé.

 **Loic Moline** demande comment cela se passera lorsqu'un projet se situera hors cadre des contrats et des évaluations d'incidences.

Nathalie Lamande explique qu'il y aura une phase test des modalités d'expertise à mettre en place dans le cadre de projets de boisement ou de mise en valeur de la châtaigneraie. Elle explique que l'objectif n'est pas de figer la châtaigneraie puisque une partie de celle-ci n'est pas à sa place en tant qu'habitat naturel d'intérêt communautaire. L'objectif est de valoriser l'habitat là où c'est possible. L'Etat en revanche ne pourra pas financer un projet forestier visant la destruction de l'habitat d'intérêt communautaire si celui est écologiquement à sa place.


 **Frank Duguépéroux** s'adresse à **Loic Moline** et demande si dans le cadre des plans simples de gestion il n'y pas un premier niveau d'analyse des stations forestières.

Loic Moline explique qu'un guide des stations des basses Cévennes à châtaigniers est en cours de finalisation et qu'il permet à partir de critères stationnels d'identifier si le châtaignier est écologiquement à sa place. Il propose que ce guide devienne une base pour établir les diagnostics forestiers.

 **Jean-Baptiste Régné** souhaite savoir si les propriétaires dans le cadre des contrats forestiers ont la possibilité de réaliser leurs travaux pour propre compte.


Nathalie Lamande explique qu'au niveau régional une réflexion sera engagée pour définir des barèmes pour certaines mesures relevant des contrats ni forestier ni agricole pour que les propriétaires puissent faire les travaux définis dans le DOCOB pour propre compte.

Patrice Benoit ajoute que pour l'instant c'est l'arrêté régional pour les contrats forestiers qui fait foi. Aucun barème n'existe pour le moment (sauf pour les arbres sénescents). Seuls des montants maximums par opérations ont été définis. Les travaux doivent donc être réalisés par des entreprises sur la base de devis-facture ou en régis sur en fournissant des bulletins de salaire.


 **Anne Colin** demande comment va pouvoir être conduit le bilan d'activité relatif à la charte

Luc Capon répond que le type de bilan sera adapté en fonction de la structure signataire et de leur capacité à pouvoir le réaliser.

Jean-Claude Pigache indique que cet engagement est un moyen de rester en contact et de dialoguer avec les structures signataires de la charte


 **Jean-Claude Laporte** demande des éclaircissements sur les études d'incidences et notamment pour remplir la fiche simplifiée sur l'évaluation d'incidence

Patrice Benoit répond qu'une partie des informations pour remplir ce document sont disponibles dans le document d'objectifs et qu'il faut se rapprocher de Luc Capon qui pourra transmettre ces informations. Il insiste sur le fait que ce n'est pas le rôle du chargé de mission de rédiger l'étude d'incidences mais uniquement d'apporter les éléments techniques pour sa construction.

 **Gérard Crouzat**, demande si les communes auront la possibilité de mettre en place un panneau d'information indiquant quelles se situent sur un site Natura 2000.

Jean-Claude Pigache indique qu'il sera en effet possible de le faire mais qu'il sera nécessaire de prendre un temps pour réfléchir aux modalités et au financement de la mise en place de tel panneau.

Mots du président du Comité de pilotage et clôture de séance

 **Jean Claude Pigache** souhaite encore remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration du document d'objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions supplémentaires, **Jean Claude Pigache** lève la séance à 16h45.